



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0852

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale d'art contemporain 2009 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : **Délégation générale au développement économique et international**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0852**

commission principale : développement économique

objet : **Biennale d'art contemporain 2009 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 a donné une compétence relative au soutien aux biennales de la danse et d'art contemporain à la Communauté urbaine.

Le 7 mai 2009, suite à la délibération du 15 décembre 2008 suivie d'un vote à majorité qualifiée des communes, un nouvel arrêté préfectoral a élargi la compétence de la Communauté urbaine aux "événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale et internationale."

La politique de la Communauté urbaine dans le champ culturel se confirme donc sur les grands événements répondant aux objectifs du plan de mandat (rayonnement de la métropole, dynamisme économique, synergie avec les territoires partenaires). Il s'agit ainsi de :

- offrir des manifestations de qualité partagées par le plus grand nombre développant une image de dynamisme et de modernité et participant à la notoriété nationale et internationale,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, plus festives, plus ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et à terme, d'appartenance métropolitaine,
- croiser le domaine culturel avec les autres politiques de la Communauté urbaine : politiques d'urbanisme, politique de la ville, politique économique (en particulier tourisme et industries créatives).

La biennale 2007 : bilan

La biennale de 2007, "l'histoire d'une décennie qui n'est pas encore nommée" a consisté à convier 50 commissaires jeunes venus du monde entier, peu connus des médias français mais exerçant une belle autorité dans des structures disséminées sur la planète. Ceux-ci ont choisi un ou plusieurs artistes qui ont réalisé des œuvres inédites, souvent en coproduction avec des galeries.

Le nombre de visiteurs a atteint près de 146 000 entrées, il s'agit de la deuxième meilleure fréquentation de Lyon.

La manifestation a été couverte par près de 1 200 journalistes venus de plus de trente pays.

La manifestation Résonnances a permis à plus de 90 lieux de la scène métropolitaine de bénéficier de la visibilité de la biennale au travers de près de 120 différentes manifestations pluridisciplinaires.

Conformément aux recommandations des partenaires publics, la biennale s'est dotée d'un nouveau dispositif : Veduta, en remplacement de "Art sur la place". Autour de huit artistes et d'un réseau de 80 partenaires régionaux qui ont travaillé dans des quartiers de la politique de la ville, Veduta a donné lieu à 30 heures d'exposition et de nombreuses actions de médiation.

Les navettes fluviales gratuites mises en place les week end ont transporté plus de 25 000 voyageurs.

De plus, il faut noter une mobilisation forte du milieu économique avec une participation financière des partenaires privés qui a doublé par rapport à 2005 (1 100 000 € en 2007 pour 550 000 € en 2005) grâce à un amendement de la loi Aillagon en 2006 qui a permis à l'association des biennales de bénéficier du dispositif fiscal lié au mécénat.

La biennale 2009

La prochaine biennale d'art contemporain se déroulera du 16 septembre 2009 au 3 janvier 2010 et les expositions seront ouvertes tous les jours (sauf le lundi) de 12 h à 19 h, avec une nocturne le vendredi jusqu'à 22 h.

Le spectacle du quotidien sera le thème de la dixième édition de la biennale de Lyon, confiée au commissaire Hou Hanru qui regroupera une cinquantaine d'artistes venus des quatre coins du monde.

Ce projet artistique a pour ambition de redonner à l'art contemporain son rôle social de force critique dans le quotidien. Il s'organisera autour de cinq piliers : la magie des choses ou la réinvention du quotidien - l'éloge de la dérive - un autre monde est possible - vivons ensemble - Veduta.

Ouvrant largement la voie à des collaborations transdisciplinaires, les artistes sélectionnés dans les quatre premières sections seront présentés dans les quatre sites de l'exposition : la Sucrière, le Musée d'art contemporain, la fondation Bullukian et pour la première fois l'entrepôt Bichat situé à proximité de Perrache, soit au total, près de 12 000 mètres carré.

Veduta, le cinquième pilier, rentre pour la première fois à part entière dans la biennale, tout en gardant l'objectif fondateur qui est d'assurer une présence accrue de la manifestation sur des territoires concernés par la politique de la ville. Trois résidences d'artistes (présents dans l'exposition de la biennale) aboutiront à la production de trois œuvres originales sur les secteurs du Carré de Soie, du parc de Miribel Jonage et de Lyon Vénissieux, trois secteurs en renouvellement urbain.

Des rencontres multiples et diversifiées entre l'artiste et les publics de proximité constitueront autant de formes et d'occasions de débat. De plus, des rencontres élargies seront prévues le temps d'un week-end sur chacun des trois lieux et la manifestation se clôturera en décembre avec la tenue d'un colloque interdisciplinaire en partenariat avec les universités et écoles de la région Rhône Alpes.

Le service des publics s'est donné pour mission de rendre accessible au plus grand nombre le projet artistique. Seront ainsi proposés des visites, des ateliers, des conférences et des formations pour tous types de public : les groupes scolaires, les adultes individuels, les associations, les centres aérés, etc.

La tarification est revue pour tenir compte des objectifs suivants : maintenir le niveau des recettes de billetterie, simplifier la grille tarifaire, se situer au niveau des grandes expositions, lier les réductions principalement à des critères socio-économiques, favoriser l'accès à la médiation (audio guides et visites commentées).

Le billet plein tarif passera de 10 à 12 € et il n'existera plus qu'un seul tarif réduit à 6 €. Les moins de 26 ans auront droit soit à la gratuité (notamment tous les étudiants en Rhône-Alpes et les moins de 15 ans), soit au tarif réduit. Des offres entrées + visites commentées ou audio guides seront proposées à 10 et 14 €.

Les journées réservées aux professionnels se tiendront les 14 et 15 septembre et seront l'occasion de différentes animations et performances.

En parallèle, l'association des biennales organise Résonances pour la troisième fois. Plus de 80 lieux émanant d'initiatives privées ou publiques, informelles ou institutionnelles, participeront à cette manifestation. Situés dans une vingtaine de communes de la région Rhône-Alpes, ils feront participer plus de 125 artistes. Le catalogue, disponible dans tous les lieux participants, sera édité à 30 000 exemplaires.

Le service des navettes fluviales, gratuit et réservé aux visiteurs de la biennale, sera identique à celui des années précédentes, à savoir un départ toutes les heures durant les week-end de 13 h à 19 h.

La Communauté urbaine s'engagerait à apporter à l'association une participation financière de 2 630 000 €, sous forme d'une subvention forfaitaire correspondant à la subvention versée en 2007, majorée de 70 000 € pour le service des navettes fluviales (auparavant versée au Sytral qui assurait le service).

Des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer la conformité de cet événement aux résultats attendus seront établis :

- une offre de qualité,
- une population nombreuse et diversifiée,
- la notoriété nationale et internationale,
- les retombées économiques directes et indirectes dans la métropole,
- la synergie avec les territoires partenaires.

Libellé	Rappel 2007 (en €)	Prévisionnel 2009 (en €)
subvention Communauté urbaine (dont navettes fluviales)	2 560 000 70 000	2 630 000
subvention Région	810 000	810 000
subventions Etat	1 500 000	1 430 000
autres subventions (Fonds européen de développement régional, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, Association pour le développement économique de la région lyonnaise, etc.)	180 000	130 000
<i>total subventions</i>	<i>5 120 000</i>	<i>5 020 000</i>
billetterie	490 000	550 000
autres ressources propres (visites, soirées privées, reprise sur provision...)	560 000	770 000
partenariats privés	1 100 000	960 000
total ressources	7 260 000	7 300 000

La convention d'objectifs soumise au Conseil, à passer avec l'association, comprend notamment une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs fixés par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 630 000 € au profit de l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de la Biennale d'art contemporain qui se déroulera du 16 septembre 2009 au 3 janvier 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009-2010 - compte 657 480 - fonction 312 - opération n° 939 selon l'échéancier suivant : 2 367 000 € en 2009, 263 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.